

# PRÉCARITÉ DU TRAVAIL ET SANTÉ DES FEMMES

«S'IL VOUS PLAÎT DOCTEUR, NE DITES RIEN !»

*Ce texte a été écrit en vue de préparer une communication au Congrès International «Femmes, Travail, Santé», tenu à Barcelone du 18 au 20 Avril 1996, sur la base des témoignages écrits rapportés par les médecins du travail du réseau Paroles.*

## INTRODUCTION

Les données sur le chômage et la précarité de l'emploi en France montrent que les femmes sont concernées dans des proportions bien supérieures à celles des hommes (1). En 1995, 14 % des femmes sont au chômage contre 10 % des hommes et elles sont plus touchées par le chômage de longue durée. Par ailleurs, 9 % des femmes sont sur des emplois précaires (Contrats à durée déterminée (CDD), intérim, stages...) contre 7 % des hommes. Ces pourcentages n'intègrent pas les emplois à temps partiel à durée indéterminée qui touchent une femme sur quatre en 1994, et plus d'une sur deux dans les emplois les moins qualifiés. De plus, une part de plus en plus grande correspond à du temps partiel "imposé" et non du temps "choisi", avec le plus souvent des horaires variables selon les jours de la semaine, comme c'est le cas dans la plupart des emplois de commerce.

Cette dégradation des conditions d'emploi des femmes, s'accompagne d'une dégradation massive des conditions de travail. Les conséquences de cette double aggravation sur la santé sont multiples. La soixantaine de témoignages recueillis, entre novembre 1995 et février 1996, lors des consultations médicales, par un groupe de 14 médecins du travail, sur des situations de travail dans lesquelles les femmes sont confrontées à la précarisation du travail et de l'emploi permet d'illustrer la souffrance vécue par les salariées placées dans ces conditions.

La souffrance exprimée par les salariées, ou perçue par les médecins du travail, est d'abord en lien avec les formes de violence qui apparaissent dans les rapports de travail. Face à cette violence c'est souvent la "stratégie du silence" que choisissent les femmes ou qui leur est imposée.

Nous avons analysé, à partir des témoignages rapportés, les formes de cette "violence" et ses conséquences les plus aiguës sur la santé des femmes et nous avons par ailleurs interrogé la question du "silence".

## PAS D'ÂGE "PRIVILÉGIÉ" POUR SUBIR LA VIOLENCE

Toutes les femmes, quel que soit leur âge, sont confrontées à la "violence". Les témoignages rassemblés montrent en effet une répartition équivalente sur les trois tranches d'âge : 30 ans et moins, de 31 à 45 ans et plus de 45 ans. Néanmoins, si la violence touche toutes les femmes, indépendamment de leur âge, on observe que, dans chacune de ces tranches d'âge, les formes de cette violence ne sont pas totalement identiques, en lien notamment avec le fait que les situations professionnelles concernées diffèrent assez nettement. Parmi les plus jeunes, on trouve une majorité de femmes exerçant des métiers d'employées, dans le commerce, l'hôtellerie ou le nettoyage et, parmi les plus âgées, on rencontre une majorité d'ouvrières. Dans la tranche d'âge médiane, on trouve des femmes exerçant en moyenne des métiers plus qualifiés et plus administratifs. Ces situations reflètent assez bien les transformations du marché du travail dans les trente dernières années et illustrent aussi la remontée de la déqualification de l'emploi féminin depuis cinq à dix ans.

## LES SALARIÉES LES PLUS JEUNES : DÉQUALIFICATION ET SUREXPLOITATION

Dans la tranche d'âge de 30 ans et moins, qui réunit 18 salariées, les situations de travail des femmes sont marquées par trois tendances majeures : la déqualification, la surexploitation et l'agression verbale, qui sont toutes des formes d'humiliation et d'atteinte à la dignité des femmes. La déqualification et la surexploitation apparaissent comme des caractéristiques plus spécifiques aux salariées les plus jeunes, c'est-à-dire qu'on ne les retrouve pas, du moins aussi massivement, dans les autres tranches d'âge.

Parmi les témoignages recueillis, 40 % des salariées de 30 ans et moins sont ainsi dans des situations déqualifiées par rapport à leur formation et leur diplôme. Cette proportion est très importante d'autant plus que l'on sait que les femmes ont deux fois moins de chances d'échapper à

•••••

1- Danièle GUILLEMOT et Pierre MARIONI, « La population active : facteurs d'évolution et perspectives », *Données Sociales*, 1995, INSEE.

l'emploi non qualifié que les hommes (2). Chez les moins de 25 ans, un homme sur deux occupant un emploi non qualifié en 1988 a accédé à un emploi qualifié en 1993, contre seulement une femme sur quatre. Si une minorité de femmes supporte cette déqualification, car la priorité est donnée au fait d'avoir un travail : *« Avant de trouver ce travail, cela n'allait pas fort, j'étais seule, mon mari rentre tard le soir... »* : 27 ans, titulaire d'un diplôme de technicienne supérieure (DUT), employée comme opératrice de saisie, pour la majorité d'entre elles c'est une situation douloureuse : *« Je fais ça pour vivre, je suis bien obligée... On arrive, on est remplaçant, on se met là où on vous dit... Ici, le boulot ne me plaît pas. Faire le service de restauration et le ménage..., ce n'est pas mon métier. »* : 28 ans, formation en secrétariat de direction, agent hôtelier dans un hôpital, en contrat à durée déterminée.

La surexploitation, chez les salariées les plus jeunes, s'apparente à la corvéabilité et peut prendre plusieurs formes, qui toutes s'appuient sur la crainte des salariés de perdre leur poste. *« Pensez-vous que j'ai le droit de refuser de laver les carreaux et qu'est-ce qui peut m'arriver ? »* : 22 ans, agent d'assurance dans un cabinet d'assurances, titulaire d'un diplôme de technicienne supérieure en assurance. *« Depuis le temps que je suis ici, on ne m'a jamais proposé un poste définitif. J'ai tout fait cependant, je suis toujours venue travailler. »* : 25 ans, employée en grande surface, titulaire d'un CAP de vendeuse, en contrat à durée déterminée depuis 10 ans, qui attend toujours un contrat fixe. Ou encore, le cas des caissières de ce supermarché, que le patron oblige à pointer le soir **avant** de compter la caisse de la journée. Or, cette opération dure au moins 20 mn, qui ne sont donc pas comptées dans le temps de travail des salariées, et aucune n'ose se plaindre de peur de perdre son emploi. Et aussi, des horaires de travail qui rendent impossible toute vie de famille équilibrée : *« Je ne supporte pas les horaires de travail, mon fils a 4 ans, je ne le vois pas, c'est dur pour une mère de ne pas pouvoir élever son enfant. On me vole son enfance. Je me fais toujours engueuler, je ne vais jamais assez vite. Et puis ces heures de travail le soir en saison, jusqu'à une heure du matin, c'est dur, moi je n'en peux plus. il faut travailler tous les week-ends. Jamais de vacances avec son mari, ce n'est pas une vie. »* : 30 ans, employée dans une crêperie où elle fait les crêpes.

## LES SALARIÉES ENTRE 31 ET 45 ANS : HUMILIATION ET NON-RECONNAISSANCE

Dans cette tranche d'âge, qui regroupe 19 témoignages, les femmes semblent vivre particulièrement douloureusement l'usure du travail en lien avec l'absence de reconnaissance de leur investissement. Les témoignages recueillis portent sur des situations dans lesquelles les femmes ont souvent une grande ancienneté (plus de 10 ans et jusqu'à 25 ans). Après tant d'années durant lesquelles elles ont bien souvent consenti de multiples sacrifices, comme le font les plus jeunes, avec des espoirs d'amélioration et de reconnaissance de leurs compétences, elles découvrent qu'elles sont dans une impasse. Certaines semblent trouver

## Et pourtant j'ai sacrifié une partie de ma vie pour l'entreprise...

Elle a 35 ans et travaille depuis 10 ans dans l'entreprise, secrétaire, elle gère au mieux l'entreprise quand le patron n'est pas là et il est souvent retenu dans une autre ville, dans une deuxième entreprise.

Elle avait un fils, souhaitait un deuxième enfant mais elle espérait tellement une promotion qu'elle a préféré sacrifier une partie de sa vie personnelle pour l'entreprise. Au départ du chef d'atelier, elle a demandé à son patron de prendre la responsabilité de l'entreprise. Elle a osé demander ! Réponse de son employeur : *« Vous resterez au même poste ; de toute façon si vous n'êtes pas contente, vous pouvez partir ! »*.

Elle avait tellement investi de temps, d'enthousiasme dans cette entreprise qu'elle s'est sentie trahie, en plein désarroi. *« Si on pouvait retourner en arrière, je ne referais pas la même erreur. De toute façon c'est trop tard... »*.

35 ans, mariée, 1 fils, brevet de technicien agricole, stage de secrétariat comptable, a travaillé comme comptable dans une entreprise pendant 5 ans, actuellement en C.D.I. comme secrétaire comptable dans cette entreprise.

**N. L.**

à cette occasion une issue positive, cependant, pour la plupart, les ressources pour continuer à tenir apparaissent très fragilisées et les risques d'atteinte grave à la santé psychique d'autant plus élevés, induisant, de ce fait, des risques d'exclusion du travail. *« On s'engueule tous les jours avec la patronne. Elle m'humilie, en tête à tête le plus souvent. Je n'obtiens jamais rien. Si je demande quelque chose, c'est toute une histoire. D'ailleurs, je n'ai jamais obtenu un dimanche en 15 ans, sauf en cas de cérémonie familiale. Ma famille en subit les conséquences, je rentre super-énergique, je me défoule sur mon mari. Ça ne peut plus durer, je pars dans deux mois, j'attends un emploi. »* : 35 ans, un enfant, vendeuse dans une charcuterie, 15 ans d'ancienneté. *« A force d'en vouloir, on m'avait confié la responsabilité d'un petit service de distribution pour la sous-traitance. Et puis le service a été supprimé et je suis retournée à un poste d'OS, jamais le même parce qu'on dit que je sais m'adapter. En ce moment, je suis au rendement sur un nouveau produit, je fais de mon mieux mais on est venu me dire qu'à trois, on ne faisait pas mieux qu'à deux. Ce n'est peut être pas méchant, mais c'est dit ! Vous comprenez, quand les petits ils essaient de se sentir responsables, on les rabaisse encore un peu plus. »* : 45 ans, deux enfants, ouvrière, 25 ans d'ancienneté. On peut encore citer le cas de cette salariée de 35 ans, comptable depuis 10 ans, dans une petite entreprise dont elle assure seule la gestion lors des absences fréquentes du patron. Au départ du chef d'atelier, elle a demandé à son patron de prendre la responsabilité de l'entreprise et la réponse a été la suivante : *« Vous resterez au même poste et, de toute façon, si vous n'êtes pas contente, vous pouvez partir »*. Pour la salariée, qui a renoncé à avoir un deuxième



2- Laurent BISAULT, Vincent DESTIVAL et Dominique GOUX, « Emploi et chômage des "non qualifiés" en France », *Economie et Statistiques*, n°273, 1994-3.

enfant pour rester disponible pour l'entreprise, cette réponse a été vécue comme une trahison et a suscité un profond désarroi : « *Si on pouvait retourner en arrière, je ne referais pas la même erreur. De toute façon, c'est trop tard.* »

## LES SALARIÉES DE PLUS DE 45 ANS : MÉPRIS DE L'EXPÉRIENCE ET USURE PHYSIQUE ET MENTALE

19 témoignages ont été recueillis dans cette tranche d'âge. Outre une proportion importante de femmes qui témoignent de l'usure physique et mentale liée au travail et qui aspirent à la retraite, les données recueillies montrent surtout l'oppression et la domination subies par ces femmes dont l'expérience et la vie professionnelle peuvent être réduites à néant par une hiérarchie qui s'arroge un pouvoir exorbitant. Ces situations sont celles dans lesquelles la détresse des femmes est la plus flagrante, en raison notamment du fait que les récits rassemblés montrent presque tous le caractère soudain, inattendu, de la situation, c'est à dire aussi la brutalité de l'événement à l'origine du "drame", car c'est bien ainsi qu'il faut lire les situations dans lesquelles se retrouvent ces femmes. « *Le directeur m'a dit au début de l'année : "Vous serez licenciée à la fin de l'année scolaire. commencez à chercher du travail ailleurs. Vous coûtez trop cher. Même en étant membre du CE, vous serez licenciée." C'est dur à avaler. Ça fait un choc... Que faire d'autre que ce que je sais faire. Et que vont faire les jeunes maintenant que nos postes d'animateur sont supprimés ? Ils ont besoin de nous on est à pour les écouter.* » : 48 ans, célibataire, animatrice dans un lycée privé.

« *Brutalement, j'ai reçu une lettre avec de nouveaux horaires... Je les ai rencontrés, aucun dialogue possible. Aucun temps n'était réservé aux tâches administratives, la bibliothèque devant toujours être ouverte lorsque j'étais là... Je ne devais plus quitter la bibliothèque pour aller chercher des livres, de la documentation, des conseils près d'un libraire d'une grande ville voisine... J'aimerais que l'on sache que tout s'est décidé sans concertation, sans savoir ce que l'on fait. Jusqu'où vont-elles aller (parlant des adjointes du maire) ? Je ne veux pas donner ma démission, je ne veux pas partir, je n'ai rien fait de mal ! Ils ne m'ont même pas parlé de mon travail. J'ai fait un dossier, ils ne l'ont pas lu. J'aurais voulu parler littérature, c'était la halle aux poissons. Je suis en train de me démolir... J'ai un profond mépris pour tout ce qui se passe. Je ne veux pas qu'on me fiche dans le trou, je suis au bord. Pourquoi ce mépris ? Je suis en danger, on peut dire et faire n'importe quoi contre moi. Ils disent que je ne suis pas aimable avec les lecteurs, que je ne réponds pas au téléphone, ... comment puis-je me défendre ? Ce qui me mine depuis le début, c'est que je n'ai pas de porte de sortie. C'est cette absence d'espoir ! Le fait que l'on n'ait jamais voulu me parler. Je ne veux pas travailler comme une épicière.* » : 53 ans, mariée, un fils, assistante de conservation (bibliothécaire) à la bibliothèque municipale, 10 ans d'ancienneté.

### « Le travail ne doit pas souffrir »

Elle a bientôt 60 ans et s'enorgueillit de plus de 40 années de cotisations à la Sécurité Sociale. Marquée par toute une série d' "abandons" elle ne dort plus que deux heures par nuit mais son travail de manutentionnaire de 6 à 14 heures lui permet de se reposer l'après-midi et le patron est plus compréhensif quand elle "s'arrête".

Elle me parle de son dernier coup dur : la mort d'un petit fils de 18 ans, ce qui l'a précipitée dans un nouveau trou noir.

Tandis que je l'examine, elle se met à rire nerveusement et s'en explique : « *Je ne devrais pourtant pas en rire, mais c'est tellement gros !... : à ma reprise l'employeur est d'abord venu me voir très gentiment et moi je pleurais à chaudes larmes... mais il a ajouté en partant : "J'espère que le travail ne va pas en souffrir..."* »

D. P.

« *Ça ne va pas bien Docteur, il faut que je vous dise, je ne peux pas le garder, c'est là (elle montre sa gorge et sa poitrine), je ne dors plus... Monsieur O, le nouveau chef, le jour de ma reprise (après un arrêt de travail de 4 mois pour un accident du travail : doigt écrasé dans une machine), est venu me voir et m'a dit "Madame M, vous avez mauvaise réputation !" Moi, pardon, pourquoi ? "Vous faites de mauvaises pièces !" Mais, je sais que je ne fais pas de mauvaises pièces (chacune signe son produit) et si c'était arrivé, on me l'aurait dit ! Et le chef a ajouté : "De toutes façons, on remet les pendules à zéro, à partir d'aujourd'hui, c'est moi qui juge." : 55 ans, mariée, 2 enfants, ouvrière, 23 ans d'ancienneté.*

Après un changement de poste suite à un changement d'équipement : « *J'ai toujours eu envie de travailler, maintenant, je ne peux plus, c'est la douleur. Je faisais mon boulot les yeux fermés, je n'avais aucune inquiétude, maintenant, j'ai peur tout le temps : de me tromper, de me faire engueuler par les chefs... Je n'ai plus de force, je suis fatiguée.* » : 51 ans, mariée, 3 enfants, ouvrière dans le textile, 20 ans d'ancienneté.

## L'AGRESSION VERBALE : L'UNE DES FORMES LES PLUS RÉPANDUES DE LA VIOLENCE

Il s'agit ici de la mise en mots violente des rapports d'oppression, de domination et d'humiliation que les patrons et patronnes font subir aux salariées.

« *Selon le patron et son ex-femme, on est NULS, on est de la merde. A leur contact, on finit par devenir vulgaire. Je n'en reviens pas, je ne suis plus la même ! je vous dis tout ça parce que je n'en peux plus...* » : 26 ans, CDD, secrétaire de direction dans une petite entreprise industrielle. « *Rangez-vous, vous voyez bien que vous me gênez !* » et sac lancé à la volée par la patronne de ce magasin de prêt-à-porter, devant les clients : 30 ans, vendeuse. « *Je dois laver les verres (sans eau chaude), mais je n'ai pas de torchon pour les essuyer. Si vous aviez entendu la colère de mon responsable en prenant les verres mal séchés ! Et comme par malheur, il a failli les lâcher, il est devenu fou furieux contre*

Mme Ch. a 51 ans, son mari est maçon, elle a deux filles qui sont nées en 67 et 70. Elle est visiteuse dans une confection depuis 1976. Elle a commencé à travailler à 17 ans comme tisseuse, puis contrôleuse dans une filature jusqu'en 1976.

Son père est décédé à 83 ans d'un cancer digestif, sa mère va bien, elle a 8 frères et sœurs en bonne santé. Dans ses antécédents, on retrouve une fausse couche spontanée en 1972, une HTA traitée depuis 1980, une hystérectomie pour fibrome en 1982, des lombalgies chroniques, un syndrome du canal carpien débutant à droite, une intervention sur le sein gauche en juillet 94 pour microcalcification. Elle est actuellement sous Sectral.

Je la vois en visite médicale annuelle en décembre 1995. Elle raconte : « Au visitage, quand vous arrivez, s'il n'y a pas de travail on vous dit de repartir chez vous, d'autres semaines on fait des heures supplémentaires, 60 pièces à l'heure, 60 pulls à éplucher, boutonner, vérifier ; la 1ère et la 2ème heure ça va, après 2 h sans bouger on n'en peut plus. On n'a pas le droit de parler. Si on parle on est inscrit au tableau, c'est incroyable on nous prend pour des enfants, pire que des enfants. Si on a parlé, si on n'a pas fait son rendement, le patron nous appelle au bureau, on en fait des cauchemars. Il faudrait que vous soyez mouche pour comprendre, pour voir. Le plus dur c'est de ne pas parler, 8h1/2 sans parler, après on ne sait plus parler, on arrive à perdre la mémoire, on s'invente des histoires : comment c'est ailleurs ? Il ne faut pas penser. Moi j'essaie de lire, je fais des mots croisés pour garder ma tête. On serait plus heureuse en prison, on n'a plus envie de parler, moi je suis malheureuse au travail, j'en rêve la nuit, j'en parle tout fort. On tremble, on a peur, la manière dont on nous parle, le patron dit « Vous n'êtes qu'une bande de chèvres ». Ça me paralyse, on n'est pas des robots, on est pire que des esclaves. Le pire ce sont les injustices, on ne supporte pas de voir engueuler les autres, c'est toujours celles qui ne peuvent pas se défendre qu'on attaque. Surtout il ne faut pas répondre, il faut rien dire, le poing serré dans la poche. Quand j'ai de la fièvre ou un rhume, je prends un jour de congé plutôt que de lui demander quelque chose. Un jour dans le bureau, j'ai craqué, je lui ai dit : vous n'avez qu'à me licencier, ça m'a fait du bien. Entre les filles il n'y a pas d'entente. Heureusement il y a la maison, mes enfants me comprennent, j'en parle à ma mère. »

A ma question : le silence c'est la dignité ?, elle répond : « Le silence, c'est l'intelligence ». Le poing serré dans la poche ce n'est pas un mot d'ordre, c'est une attitude reprise par d'autres salariés dans cet atelier mais aussi dans d'autres entreprises, le plus souvent par des femmes, parfois par des hommes sans doute plus douloureusement.

O. R.

moi. Alors, maintenant, après l'avoir réclamé pendant 15 jours, j'apporte un torchon de chez moi. » : 23 ans, titulaire du baccalauréat, femme de ménage dans les bureaux d'un grand magasin.

« Il faut voir la manière dont on nous parle ; le patron dit : "vous n'êtes qu'une bande de chèvres". Ça me paralyse ; on n'est pas des robots, on est pire que des esclaves. Le pire, ce sont les injustices, on ne supporte pas de voir engueuler les autres ; c'est toujours celles qui ne peuvent pas se défendre qu'on attaque. Surtout, il ne faut pas répondre, il ne faut rien dire, le poing serré dans la poche. » : 51 ans, mariée, 2 enfants, ouvrière en confection, 19 ans d'ancienneté.

Question de ce responsable au cours de l'entretien d'embauche « Vous êtes sûre que votre handicap ne va pas s'aggraver ? » : 22 ans, titulaire d'un diplôme de techni-

cienne supérieure en secrétariat bureautique, ayant un handicap visuel, qui ne l'a nullement empêchée de travailler depuis deux ans sur un poste semblable à celui pour lequel elle a cet entretien d'embauche. « C'est la galère... L'autre jour j'ai vu la patron, il m'a dit «vous avez de beaux seins...» ; je le laisse dire, il n'est pas méchant, il ne me touche pas, non, j'espère qu'il va m'embaucher... » : 25 ans, employée en supermarché, depuis 10 ans en CDD.

« J'ai 58 ans en mai, je vais pouvoir partir en préretraite. Je ne demande que cela, partir, mais ils ne veulent pas me licencier, cela leur coûte trop cher. Pourtant, ils savent bien me dire que je suis trop vieille et se moquer de moi. D'ailleurs, le patron il m'appelle «mademoiselle». Devant lui, je suis terrorisée, alors je ne réponds pas et il en profite. Il y en a qui lui répondent, elles ont raison mais, moi, je ne peux pas. Quand je rentre dans son bureau, il me regarde droit dans le yeux et moi je baisse les yeux et je me tais, je ne peux pas faire autrement. » : 58 ans, mariée, préparatrice en pharmacie, 30 ans d'ancienneté. « Je n'ai jamais eu d'ennuis, tout m'est tombé dessus en 95. Ce n'était plus possible, la machine devenait de plus en plus dure, j'avais raison, je n'ai pas voulu céder. Le chef de groupe l'a mal pris. Un collègue en a parlé au délégué syndical qui a amené ça au débat du lendemain... Le chef de groupe s'est vengé plus tard en me faisant des reproches sur l'état du poste, alors qu'il faut courir, courir, j'étais à bout ! Avec le chef d'atelier ensuite : il m'a demandé si j'avais mes années pour partir et l'après-midi "vous allez pouvoir nous quitter, j'ai vu votre dossier au service du personnel" et il a eu le culot d'ajouter "vous étiez belle dans le temps, sur la photo !" ... Vous pouvez écrire tout ça (au médecin) : il faut que ça se sache. Il faut le dire ailleurs, on va à la dictature. Les gens changent, ça se dégrade. » : 55 ans, mariée, 2 enfants, ouvrière, 30 ans d'ancienneté.»

## SERVITUDE ET OPRESSION

La violence qui s'exerce sur les femmes dans les témoignages rapportés est parfois aussi bien silencieuse mais tout aussi monstrueuse, sinon plus, car alors invisible et inaudible. Elle relève de l'asservissement comme dans les cas d'interdiction de parler, sanction à l'appui en cas de transgression.

« On n'a pas le droit de parler. Si on parle, on est inscrit au tableau. C'est incroyable, on nous prend pour des enfants, pire que des enfants ! Si on a parlé, si on n'a pas fait son rendement, le patron nous appelle au bureau, on en fait des cauchemars... Le plus dur, c'est de ne pas parler. 8h1/2 sans parler : après, on ne sait plus parler, on arrive à perdre la mémoire, on s'invente des histoires : comment c'est ailleurs ? Il ne faut pas penser. Moi, j'essaie de lire, je fais des mots croisés pour garder ma tête. On serait plus heureuse en prison, on n'a plus envie de parler. Moi, je suis malheureuse au travail, j'en rêve la nuit, je parle tout fort. On tremble, on a peur. » : 51 ans, mariée, 2 enfants, ouvrière en confection, 19 ans d'ancienneté.

C'est aussi le cas dans l'interdiction de s'asseoir alors même que, pour respecter la législation du travail, les sièges existent : « *J'ai peur d'avoir mal aux jambes quand il fera chaud, ils nous interdisent de nous asseoir.* » : 26 ans, caissière dans un supermarché, 6 mois d'ancienneté. La violence silencieuse c'est encore ces situations, nombreuses parmi les cas rapportés, de "mise au placard", de retrait de toute tâche intéressante, voire même de tout travail. « *Je dois rester debout tout le temps à ne rien faire, sauf à regarder par la fenêtre. Je me sens observée à mon insu quand j'entends craquer le petit escalier de service pour s'assurer que je ne m'occupe pas autrement* » : 30 ans, vendeuse dans un magasin de prêt-à-porter, reléguée dans la réserve au premier étage. C'est aussi le cas de cette salariée de 52 ans, responsable du Comité central d'action sociale dans une mairie, avec 27 ans d'ancienneté : un nouveau secrétaire général a décidé de tout réorganiser sans aucune concertation et la salariée se sent "dépossédée". Elle écrit au médecin du travail : « *Vous m'avez dit de tenir bon, certains jours j'y parviens, d'autres pas, c'est le cas cet après-midi où je n'ai strictement rien à faire... L'angoisse s'amplifie, les larmes me montent aux yeux. Dès que je franchis la porte de la mairie, mon estomac se noue, je me fais de plus en plus petite dans la mairie. Ces jours là je ferme la porte de mon bureau et j'attends... Je suis obligée d'augmenter les médicaments pour ne pas trop craquer et pour dormir... pendant ce temps, ça passe* ».

## LA VIOLENCE « RÉSONNE » DANS LE CORPS DES FEMMES

Les témoignages montrent que c'est tout leur corps qui éprouve la violence de la situation dans laquelle sont mises les femmes. Ces signes que leur donne leur corps d'une situation intolérable sont ressentis et rapportés avec une force remarquable.

« *Parfois, j'ai la vision floue mais je marche car il faut travailler, ne pas s'arrêter.* » 26 ans, CDD, secrétaire de direction dans une petite entreprise industrielle. « *Vous voyez 40 personnes dans la journée, 5 mn qu'on accorde à chacun, je fais de la merde, je me sens seule. Je n'éprouve plus d'émotion dans mon travail maintenant. C'est peut être le traitement (suite à un syndrome dépressif) mais je me sens en recul comme s'il y avait un fossé entre moi et la personne. En 5 mn, j'ai fait le tour du cas des gens. Je ne m'investis plus, je n'ai pas envie de faire du sentiment. Je me protège, je ne veux plus souffrir.* » : 38 ans, conseillère principale à l'ANPE.

« *J'ai tout encaissé pendant des années mais je n'arrivais plus à supporter, j'avais peur tout le temps, je n'avais plus envie de rien, je voulais mourir, je me voyais toujours sous mon arbre, pendue. J'allais voir ma mère au cimetière, je lui disais : "viens me chercher", je faisais des cauchemars. Autrefois, j'étais gaie, vive, aujourd'hui, c'est tout le contraire, il me semble que je ne suis plus moi.* » : 43 ans, mécanicienne en confection, 25 ans d'ancienneté, en reprise de travail après avoir été hospitalisée pour état dépressif,

### " Lorsque le nouveau secrétaire général paraît... "

Dans cette ville de 15 000 habitants on aimait bien aller à la mairie. Ses employés étaient détendus, avenants, souriants ; ils étaient appréciés, toujours prêts à rendre service. Et puis soudain, lors de l'arrivée d'un nouveau secrétaire général tout changea : les visages se fermèrent, les éclats de rire se turent, le stress fit son apparition dans les vocabulaires.

#### ... ET SOUDAIN TOUT BASCULE

A ce jour, Madame C est depuis 2 ans en congé longue maladie, pour dépression sévère et son état neuropsychique est encore très fragile. Elle a actuellement 51 ans, est mariée mais on ne peut pas dire qu'elle connaisse une vie conjugale épanouie ; ses trois fils aujourd'hui mariés ont quitté la maison.

Reentrée comme agent de bureau à la mairie en 1969, elle devient rapidement agent principal, puis assure le secrétariat du secrétaire général. Ce dernier particulièrement actif et engagé lui délègue énormément de missions et de responsabilités. Le médecin du travail précédant me décrit Madame C comme quelqu'un de fiable, de disponible et qui connaît toutes les ficelles du métier. Certes comme de nombreux responsables, elle n'a pas que des amis, mais on peut affirmer qu'elle est reconnue et appréciée.

En 1991, tout bascule lors de l'arrivée d'un nouveau secrétaire général (le précédent ayant été promu ailleurs). Celui-ci forcément beaucoup moins impliqué, veut récupérer toutes les prérogatives liées à sa fonction et replacer Madame C dans le rôle qui était, il y a bien longtemps le sien : c'est à dire celui de secrétaire.

Malheureusement, Mme C a perdu de sa technicité et n'a pas "évolué" avec son temps... : *word, excel...* l'informatique lui échappe totalement.

Entre elle et le secrétaire général commence une véritable "partie de bras de fer" basée sur de mauvais systèmes défensifs : l'une fait de la rétention d'information ou de la non information, l'autre au lieu d'essayer de comprendre, de communiquer, de faire preuve d'un tant soit peut de psychologie ... enlève progressivement à Madame C toutes tâches professionnelles.

Lorsque ses collègues m'appellent pour m'alerter, Madame C délire, son regard est vide, ses propos sont incohérents. J'apprends qu'il ne lui reste que 30 minutes de travail sur 480 mn de présence !!! ... 450 mn vides... le néant, mais face aux anciennes collègues, face à leurs regards... Alors c'est la solitude, l'angoisse... "la folie"

On emmène Madame C dans une clinique psychiatrique. Elle a plongé : décompensation psychotique paranoïaque. Décompensation que nous n'arriverons pas son médecin traitant, le psychiatre, et moi-même à maîtriser.

C. R.

suite au départ de sa fille du domicile familial. « *Ça fait un an que j'y suis, je commence à peine à être habituée à la cadence. Quand on change toujours de poste comme ça, ce sont les muscles qui fatiguent. Ils m'y mettent parce que j'y arrive. Il y a un an j'étais dépressive. Ils ne savent pas nous préparer, ils m'ont placée là en me disant de suivre le jeune qui était là depuis longtemps et qui avait acquis un bon rythme. Tout de suite il faut faire la cadence. Je suis très énervée et quand c'est trop, la colère, ça déborde. J'ai failli rentrer dans le lard, c'est la première fois que j'ai une telle réaction.* » : 50 ans, ouvrière mouleuse.

« Alors, je me suis réveillée à l'hôpital avec de drôles de visages autour de moi. On m'a expliqué que j'avais pris trop de médicaments... Je vous jure que je ne voulais pas mourir ; je voulais seulement dormir... Est-ce que vous me croyez ? Dormir ! Ils me disent tous qu'il faut arrêter de travailler, qu'il n'y a pas que l'argent qui compte... Comment ils s'y prendraient pour vivre avec ce que je gagne et ce qu'il me restera si je ne vais pas jusqu'au bout ! » : 60 ans, femme de ménage. « C'était intolérable, tout travaillait, mes mains, mes pieds, plus je m'énervais dessus, plus ça cassait. On n'avait pas le temps de penser. Quand je rentrais à la maison, c'étaient les enfants qui prenaient ou le mari. La nuit, je faisais des cauchemars, je rêvais que je me disputais avec les autres. » : 37 ans, ouvrière en confection pendant 14 ans (métier dont elle parle) puis chômage et aujourd'hui CES à l'hôpital où elle fait fonction d'aide soignante et où : « J'ai enfin la sensation d'être utile. » dit-elle.

## “ Mise au placard ou grassement payée à ne rien faire? ”

Elle a trente ans et se sentait bien dans son travail de vendeuse pour une marque originale à défaut d'avoir pu s'exprimer dans le stylisme

Hélas, sa technique de vente n'est pas "conforme" à celle des gérants et c'est très vite l'escalade dans l'agressivité en même temps que sa descente aux enfers : de l'impatience méprisante (« Rangez vous, vous voyez bien que vous me gênez ») devant les clientes, aux insultes hurlées et au sac que la patronne lui lance à la volée jusqu'à ce qu'elle soit mutée dans un autre lieu de vente à "l'étage-placard" avant de déclarer un congé maternité, égayé de quelques courriers l'encourageant à se reposer "pour de bon".

Comme elle insiste pour reprendre son travail on lui propose de "prendre" l'aspirateur et puis de ne plus rien prendre du tout. « Je dois rester debout tout le temps à ne rien faire, sauf à regarder par la fenêtre. Je me sens observée à mon insu quand j'entends craquer le petit escalier de service pour s'assurer que je ne m'occupe pas autrement ».

Sa visite de reprise même décalée me permet de proposer un peu de confort avec un siège à proximité... Le siège disparaît puis revient miraculeusement avant une intervention conjointe\* (avec l'inspection du travail) et permet d'espérer une issue qui ne se transforme pas en piège de non retour à un futur emploi de vendeuse.

D. P.

\*Bien entendu, avec l'accord de l'intéressée, ce qui reste assez exceptionnel dans un contexte de non-dit

Et encore, ce témoignage, déjà cité : « J'en rêve la nuit, je parle tout fort. On tremble, on a peur. » : 51 ans, mariée, 2 enfants, ouvrière en confection, 19 ans d'ancienneté. Et aussi, la perception de cette employée d'un gros service administratif : « Il n'y a plus que des femmes (dans le service). Il y a bien eu quelques hommes au début mais ils sont partis peu à peu vers d'autres services... Je me demande si ce n'est pas lié à la personnalité de notre chef : c'est un persécuteur, c'est comme s'il voulait nous modeler, nous façonner, un homme n'aurait pas supporté ça... »

## DES LIEUX OÙ DIRE DES LIEUX OÙ SE TAIRE

C'est leur souffrance et son caractère intolérable que les femmes expriment dans le secret du cabinet médical :

« Ça ne va pas bien Docteur, il faut que je vous le dise, je ne peux pas le garder ». Les témoignages montrent que très peu de lieux sont ainsi ouverts à l'écoute et à la compréhension de cette souffrance et que le "silence", la souffrance gardée pour soi, constituent en quelque sorte une stratégie de survie. On comprend alors aussi que, dans la majorité des témoignages rassemblés, les femmes ne souhaitent pas voir le silence rompu sur les lieux du travail : « Je vous dis ça, mais cela doit rester entre nous. » ou encore, « Au travail, il vaut mieux ne rien dire de sa vie. »

Cependant, les significations du silence, que les femmes s'imposent sur les lieux du travail et parfois aussi dans la famille, sont multiples et nous avons tenté de comprendre, à travers tous les témoignages, ce que "se taire" veut dire.

## DES SILENCES PLEINS DE SENS

. SILENCE STRATÉGIQUE face au poids de l'économique, silence qui protège contre le risque toujours présent de la précarité : « Personne n'ose se plaindre de peur de perdre son emploi » (emploi de proximité qui permet de concilier le travail et la famille) ou encore le cas, déjà cité, de cette jeune femme, agent d'assurance : « Pensez-vous que j'ai le droit de refuser de laver les carreaux et qu'est-ce qui peut m'arriver ? » . C'est aussi s'obliger à supporter les agressions sexistes "ordinaires" du patron ou des clients : « Vous avez de beaux seins... Je le laisse dire (le patron),..., il ne me touche pas, j'espère qu'il va m'embaucher » ; « Et pour le dessert ? « Je prendrais bien la serveuse (réponse fréquente des clients). »

. SILENCE DE SAUVEGARDE, d'économie de soi, pour éviter à tout prix la confrontation, le conflit, trop coûteux ou trop risqué, car ne rien dire c'est aussi ce qui permet de continuer à tenir : « Je me protège, je ne veux plus souffrir. » ; « Surtout, ne pas répondre, ne rien dire, garder le poing serré dans la poche » ; « Pour entrer dans cette entreprise, il ne faut pas avoir de caractère, il faut faire sa journée, c'est tout » ; « Si on se révoltait, elle nous convoquait immédiatement chez le patron ».

. SILENCE-INHIBITION par peur du chef : « Qui voit tout, qui entend tout... Et, j'ai honte de l'avouer, mais quand je suis malade, je demande à mon mari de lui téléphoner pour le prévenir » ; « Devant lui, je suis terrorisée, alors je ne réponds pas et il en profite... Quand j'entre dans son bureau, il me regarde droit dans les yeux et moi, je baisse les yeux, je me tais, je ne peux pas faire autrement. »

. SILENCE TÉTANISÉ PAR LES CRIS, les hurlements : « Si vous aviez entendu la colère de mon chef » ; « Quand la patronne entre, c'est pour faire une colère ; au début je regardais, j'écoutais, au fond de moi, je paniquais » ; « Ils me criaient tous : taisez-vous, taisez-vous, je n'ai rien pu dire, ils criaient sans cesse. Jusqu'où peut-on aller ? »

SILENCE PARFOIS PROLONGÉ JUSQUE DANS L'ESPACE PRIVÉ que l'on veut préserver : « *Je n'en parle pas systématiquement à mon mari, je ne veux pas le perturber avec ça* » ou encore parce que le conjoint lui-même impose un choix : « *il faut choisir entre le travail et la famille, dit-il.* »

## DES LIEUX POUR DIRE EN SECRET

Si le cabinet médical apparaît bien comme le lieu privilégié de « déversement » de toutes les paroles ainsi retenues sur les lieux du travail, certains témoignages montrent que d'autres espaces peuvent aussi accueillir et partager le secret de ces violences subies et alléger ainsi la souffrance, par l'indignation partagée, par le rire aussi, qui permettent de garder l'estime de soi et surtout de ne pas retourner la violence contre soi, notamment à travers la maladie et sa forme la plus fréquente qu'est la dépression. Il semble que le « secret » soit plutôt partagé entre femmes de même qu'on peut noter que les témoignages rapportés ont tous été recueillis par des médecins du travail femmes : « *Mes ennuis, j'en parle avec mes amies* » ; « *Qu'est ce qu'on a pu rire avec les collègues, en parlant du patron ! On l'avait appelé Bob, du nom de mon petit chien et on inventait plein d'histoires.* » ; « *Heureusement, il y a la maison, mes enfants me comprennent, j'en parle à ma mère.* »

On devine aussi comment la perte de tels espaces de paroles peut fragiliser les femmes, comme le montre le cas de cette femme de ménage à qui on a imposé un changement de chantier au nom de l'efficacité du travail (par principe l'entreprise fait changer régulièrement les salariés de chantier car elle considère qu'en restant trop longtemps sur un même chantier, on prend ses habitudes et on est moins efficace ! ) : « *Vous comprenez, là-bas, il y avait plus de collègues, on pouvait se parler un peu, on avait des moments de complicité, et puis, les gens de l'entreprise avaient fini par me connaître. Ils me disaient bonjour, un petit mot en passant. Maintenant nous sommes trois, on ne se voit pas beaucoup et quand on arrive le soir les gens sont déjà partis. On se sent seule.* » Cela explique peut être aussi que tant de paroles soient ainsi reçues dans le huis-clos de la consultation médicale, unique recours face à des situations de travail dans lesquelles les femmes apparaissent de plus en plus isolées, et où les solidarités disparaissent avec l'éclatement des collectifs et la précarité toujours plus grande du travail.

## LA RUPTURE DU SILENCE AU TRAVAIL : UNE IRRUPTION VITE CANALISÉE

Il arrive que le silence de rigueur, qui tient parfois de l'exercice de funambule, vienne à se rompre : perdue pour perdue, parce que trop c'est trop, quitte à être bouleversées après coup de leur audace : « *Je parle parce que je m'en vais, parce que ça devient franchement insupportable, je n'ai vraiment plus rien à perdre.* » « *J'étais en furie ! J'ai dit : on est donc bien bêtes pour être surveillées comme*

*ça... J'ai failli en tomber malade.* », « *Un jour, dans le bureau, j'ai craqué. Je lui ai dit : vous n'avez qu'à me licencier ! Ça m'a fait du bien !* »

Silence rompu aussi parce que l'estime de soi passe par la qualité du travail que l'on fait et que cette exigence est plus forte que la parole que l'on sait pourtant risquée : « *C'est plus fort que moi, je ne peux pas m'empêcher de faire remonter les problèmes de qualité que je rencontre. Mais, quand je rentre dans leur bureau, je vois bien dans leurs regards qu'ils se disent : encore elle ! Qu'est-ce qui ne va pas encore ?* »

Silence rompu encore parce qu'il n'y a pas d'autre issue pour continuer à travailler, parce que, ainsi que le dit une autre, « *Si vous ne supportez pas, il faut s'en aller.* ». Alors, pour rendre la situation supportable : « *Je me suis forgé le caractère, je l'ai durci, maintenant je réponds. La responsable se méfie. Avant, c'était l'humiliation, et toujours devant les clients.* »

Pourtant, ces brèves ruptures n'entament guère le pacte de silence qui règne sur les lieux de travail, parce qu'ainsi que le conclut cette femme de 51 ans, ouvrière en confection : « *le silence, c'est l'intelligence.* ». Mais cette loi du silence dans l'entreprise n'exclut nullement le désir que la violence et l'injustice soient dites et, si les femmes directement concernées ne peuvent prendre ce risque, le témoignage des médecins du travail leur est précieux, comme l'indique l'injonction pressante de cette ouvrière de 55 ans : « *Vous pouvez écrire tout ça. Il faut que ça se sache. Il faut le dire ailleurs.* » Dont acte !

## CONCLUSION

La dégradation des conditions de l'emploi, à travers la menace du chômage et la précarisation du travail, qui touchent en forte majorité les femmes, semble favoriser le développement de situations de travail dans lesquelles les rapports de domination et d'oppression subis par les salariées s'expriment avec une violence dont il devient difficile de cerner les limites. Parmi les témoignages recueillis, certaines femmes parviennent à mobiliser les ressources psychiques nécessaires pour faire face à l'humiliation, qui est au cœur de cette violence, et à sauvegarder leur dignité et leur estime de soi. Cependant, pour la plupart, la souffrance qui en résulte est si puissante, parce qu'à l'humiliation s'ajoute la honte, qui rend toute chose indicible, qu'elle épuise rapidement les moyens de défense tant physiques que psychiques, et que nombre des salariées dont les cas ont été rapportés n'ont d'autre issue que la maladie. Si les syndromes dépressifs sont les plus fréquents, les maladies à caractère psychosomatiques font aussi leur irruption et les femmes témoignent largement de la façon dont elles se sentent prises, dans leur être (corps et esprit) par le caractère intolérable des situations vécues.

Si les jeunes femmes se défendent un peu mieux des atteintes à leur santé, on peut cependant s'interroger sur la durabilité de ces résistances lorsque l'on voit les difficultés des femmes dans la tranche d'âge comprise entre 31 et 45 ans. Leur état de santé fait en effet apparaître un processus, bien souvent irréversible, d'exclusion du travail et, lorsque les atteintes psychiques sont élevées, d'exclusion sociale. Les femmes plus âgées semblent dans une situation intermédiaire, notamment parce que, nombre d'entre elles, si elles subissent la violence de plein fouet, la dénoncent en même temps comme une injustice flagrante, indiscutable, et souvent avec la colère qui signe leur refus de se soumettre, en dépit des compromis auxquels elles s'obligent.

L'écoute de la souffrance et la restitution de sa "mise en mots" par les femmes elles-mêmes constituent une source de connaissances irremplaçable pour comprendre les processus à l'oeuvre dans la construction/déconstruction de leur santé au travail. Les données recueillies par les médecins du travail, dans la perspective explicite d'instruire la ques-

.....

3- "Souffrance et précarités au travail. Paroles de Médecins du Travail." Editions Syros, Paris, 1994.

tion des relations entre précarité du travail et santé des femmes, montrent bien ici, en effet, leur valeur scientifique, par leur capacité à permettre la construction d'hypothèses et à esquisser des modèles interprétatifs. On rejoint là les connaissances apportées par les témoignages que les médecins du travail ont rassemblés dans l'ouvrage collectif « Souffrance et précarités au travail »(3), qui ont largement montré leur force explicative de certaines dérives sociales et professionnelles qui se développent aujourd'hui dans notre société.

*Ghislaine Doniol-Shaw\**

*Denise Parent\*\**

avec les contributions de : *Bernadette Berneron, Marie-Hélène Celse, Mireille Fargeon, Nicole Lancien, Jocelyne Machefer, Brigitte Perceval, Odile Riquet, Annie Robert, Catherine Roche, Mireille Roux, Ghislaine Souriac, Geneviève Terrier, Odette Vivier-Tencer\*\* et la collaboration de Marie-Pierre Guiho-Bailly\*\*\**

\* CNRS, Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés

\*\* Réseau « Paroles de médecins du travail sur la précarisation »

\*\*\* CNAM, Laboratoire de Psychologie du travail

.....

*Les histoires relatées dans cet article ont été recueillies auprès de médecins du travail du Réseau « Paroles de médecins du travail sur la précarisation ». Ce recueil continue. N'hésitez pas à adresser vos témoignages.*

*Pour une meilleure analyse, il faudrait préciser si cela est possible :*

*l'âge / le statut marital / le nombre d'enfants / la formation antérieure / le métier / l'ancienneté / le type de contrat / les métiers antérieurement exercés.*

*Mais aussi, au fil des paroles on s'aperçoit que des histoires d'hommes apparaissent pour ce qui concerne la violence, la colère, l'humiliation. Il faudra ultérieurement mettre en parallèle, des histoires d'hommes et de femmes pour affiner la réflexion..*

*Tous ces témoignages seront regroupés pour un décodage de situations porteuses de souffrance. Il faut arriver à en collecter suffisamment pour enrichir la réflexion. Alors tous à vos plumes, nous en ferons un document monographique porteur de sens. Peut-être une nouvelle aventure éditoriale...*

❶ Textes à envoyer à :

Ghislaine DONIOL-SHAW, 8 bis rue du Buisson Saint Louis 75010 Paris

❷ Disquettes des textes à adresser à :

Dominique HUEZ, 14 rue de la Haute Chevalerie 37170 Chambray les Tours qui regroupera ainsi l'intégralité des témoignages reçus.